

Lire l'étiquette avant utilisation. Utiliser les biocides avec précaution. Stocker à température ambiante et dans un local aéré. Tenir à l'abri du gel et de la chaleur.
Conservation : jusqu'à 3 ans dans son emballage d'origine, (à l'abri du gel et de la chaleur).

Attention

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale nationale et/ou internationale

N° CAS 68424-85-1 Chlorure de N,N diméthyl alkyl benzylammonium (24g/kg). *Produit de protection des matériaux de construction (TP10) et désinfectants, produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (TP02). Efficacité : l'action bactéricide est pratiquement immédiate et dure environ 1 an en fonction de l'orientation, de l'environnement immédiat et des conditions climatiques de la surface traitée.

